



Défendre et développer le CNAM et ses missions de service public

Les rapports de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'Inspection générale des finances (IGF) de 2006 et 2007 ont relevé de graves dysfonctionnements de l'établissement.

Ces rapports pointent la responsabilité de la direction du CNAM sur la politique de gestion des personnels, immobilière, et pédagogique incompréhensible, aggravée par un dialogue social déficient. Elle vient d'annoncer la création d'une fondation, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation.

La responsabilité des différents ministères en charge de cet établissement est primordiale. L'absence de politique clairement définie pour le CNAM a été préjudiciable sur la nécessité de son évolution, de son adaptation et de sa modernisation. Notons par exemple que la question du CNAM n'a jamais été débattue au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER).

La loi du 10 août 2007 sur les universités leur donne de nouvelles missions : l'insertion et la professionnalisation des formations. En outre, le récent rapport « Attali » préconise que soient confiées aux universités des missions relatives à la promotion supérieure du travail, ce qui est typiquement le rôle actuel du CNAM. Il est donc nécessaire de définir aujourd'hui avec précision la place et les spécificités des missions du Conservatoire dans l'organisation de l'enseignement supérieur, notamment le fonctionnement de son réseau au regard des compétences inscrites dans les lois de décentralisation.

Dans ce contexte de mise en cause du CNAM, nous tenons à réaffirmer ce qui fait son originalité :

- ✎ la promotion supérieure du travail libre et gratuite qui suppose qu'elle reste nationale, c'est-à-dire accessible sur l'ensemble du territoire pour garantir l'égalité de traitement des citoyens, en développant des formations en fonction des besoins économiques et sociaux et en partenariat avec les régions et les branches professionnelles ;
- ✎ des missions d'enseignement, de recherche, de muséologie et de diffusion de la culture scientifique et technique ;
- ✎ une offre de formations accessibles aux auditeurs ayant un faible niveau académique (développement du 1^{er} cycle et des activités de soutien aux enseignements préparatoires) ;
- ✎ la diversification des modalités de formations, notamment en alternance, doivent être développées en fonction de besoins identifiés ;
- ✎ la prise en compte des besoins et les contraintes des auditeurs demandeurs d'emploi.

Lors d'une entrevue entre organisations syndicales du CNAM et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, celui-ci a dû reconnaître la spécificité de l'établissement et sa mission de promotion supérieure du travail, tout en restant flou sur son contenu. Pourtant, il affirme qu'il n'aura aucun moyen supplémentaire.

La CGT et son Ugict demandent l'organisation d'un débat national sur le CNAM et la promotion supérieure du travail mettant en présence l'ensemble des parties concernées : ministères, personnels du Conservatoire, organisations patronales et syndicales, puissances publiques nationale et régionales. De ce débat devrait sortir un cahier des charges pour le CNAM qui devrait être soumis à la discussion lors d'une prochaine séance plénière du CNESER. Elles sont toutes deux prêtes à participer à toute initiative qui irait dans ce sens.